

2018-06-18

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PAPINEAU
MUNICIPALITÉ DE NAMUR**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, convoquée par avis spécial, tel que requis par la loi (L.R.Q., c.C-27.1, a. 152), et tenue le 18 juin 2018 à 19 h 25 à la salle du conseil, située au 535, Route 323, Namur, et à laquelle sont présents les membres suivants :

**M. MARTIN MEILLEUR
M. FERNAND GEMME**

**M. GUY GAUTHIER
M. STEVE LEGGETT**

**M. SÉBASTIEN DESORMEAUX
M^{ME} JOSÉE DUPUIS**

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence du Maire, **M. GILBERT DARDEL**
La Directrice générale / Secrétaire trésorière, **M^{ME} MARIE-PIER LALONDE GIRARD** est aussi présente.

Tous les membres du conseil sont présents et renoncent à leur avis de convocation.

Le président de l'assemblée déclare la séance ouverte

2018-06-45 CONTRAT DE DÉNEIGEMENT 2018 - 2021

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu deux soumissions suite à l'appel d'offres # 20180409 Déneigement des voies publiques et l'épandage d'abrasifs sur le territoire de la Municipalité de Namur qui a été affichée sur SEAO pour le contrat de déneigement 2018 à 2021;

Première soumission :

DLB Excavation ENR.

Montant du contrat : 274 215.37 \$ (taxes incluses)

Deuxième soumission :

Les Entreprises Patrick Blanc Inc.

Montant du contrat : 378 015.00 \$ (taxes incluses)

CONSIDÉRANT que les deux (2) soumissions ont fait l'objet d'une vérification de conformité ;

CONSIDÉRANT que le soumissionnaire conforme est Les Entreprises Patrick Blanc Inc. ;

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

QUE La soumission de Les Entreprises Patrick Blanc Inc. soit retenue pour un montant de 378 015.00 \$ taxes incluses pour le contrat de déneigement 2018 à 2021.

Adopté à la majorité

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

2018-06-46 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur Guy Gauthier

QUE La séance soit levée et terminée. Il est 19 h 26.

Adopté à l'unanimité

Gilbert Dardel
Maire

Marie-Pier Lalonde Girard
Directrice générale/secrétaire-trésorière